

## Congrès du SAF en ligne du 7 novembre 2020 « NOUS N'AVONS PAS DIT NOTRE DERNIER MOT! »

Paris, le 10 novembre 2020

Le Syndicat des Avocats de France, lors de son 47<sup>ème</sup> congrès, a réuni en visio-conférence près de 200 avocats de toute la France.

Dans son rapport moral, la présidente Estellia ARAEZ est revenue sur cette année particulièrement difficile pour la profession : réforme des retraites la mettant gravement en péril et conduisant à 2 mois et demi d'une grève inédite, crise du coronavirus touchant durement nos cabinets et nos conditions d'exercice...

Elle a également insisté sur les attaques contre les droits fondamentaux et libertés que nous connaissons (proposition de loi sécurité globale, projet de loi séparatisme...) et le mépris manifesté par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, à notre égard (refus de recevoir le SAF, chantage conditionnant une rémunération décente à l'AJ à l'instauration de l'avocat en entreprise...).

Les questions relatives à l'avenir de l'audience, à la dématérialisation des procédures et à la place des avocats ont été au cœur des échanges.

En effet, les avocats sont, de plus en plus, relégués hors des palais de justice et leur place remise en cause tout particulièrement à l'audience.

La crise sanitaire que nous connaissons a accru cette dérive : développement des vidéoaudiences imposées, des procédures sans audience, raccourcissement de temps de plaidoiries, dépôt de dossiers contraints ...

Au-delà des avocats, c'est aussi la place des justiciables qui régresse, certains d'entre eux étant privés de toute possibilité d'expression orale à l'occasion de leur procès.

C'est encore le contrôle démocratique des citoyens sur leur justice rendu au nom du peuple français qui cède sous les contraintes organisationnelles des juridictions et le risque sanitaire.

Pour autant, l'organisation de l'audience est perfectible et le SAF formule de nombreuses propositions pour l'améliorer.

Au terme de ce congrès, les membres du Syndicat des avocats de France ont adopté une motion générale sur cette question, fruit de la richesse et de la qualité de travail des différentes commissions.

Vous trouverez en suivant les liens, le rapport moral de la présidente et la motion adoptée.

## Le Congrès a également renouvelé nos instances et le nouveau Conseil syndical a élu :

Estellia ARAEZ, SAF Bordeaux, Présidente David VAN DER VLIST, SAF Paris, secrétaire général Myriam PLET, SAF Lyon, trésorière Claire DUJARDIN, SAF Toulouse, membre du Bureau Catherine GLON, SAF Rennes, membre du Bureau Yannis LANTHEAUME, SAF Lyon, membre du Bureau Amélie MORINEAU, SAF Paris, membres du Bureau.